

L'ABEILLE.

Publié par J. BAYON, DELAET & DUCHEUX.

NOUVELLE-ORLEANS. JEUDI (MATIN) 6 MAI 1830.

INTERIEUR.

Nouvelle-Orléans, 6 Mai.

Nous publions aujourd'hui un avis du Directeur du Théâtre d'Orléans, par lequel il explique les motifs qui l'ont dirigé dans la composition de sa nouvelle troupe; nous regrettons sincèrement que la publication de cette pièce ne soit pas venue un peu plus tôt; car elle est probablement empêchée les troubles qui ont eu lieu Dimanche dernier, et sans nul doute, aurait produit un meilleur effet que la présence des gendarmes dans la salle.

Dans la nuit du 4 au 5, un Espagnol demeurant rue Dauphine, entre Toulouse et St. Pierre, a été frappé de deux coups de poignard dans son lit, par un vagabond qui s'est introduit par la fenêtre qui était restée ouverte; l'assailli ayant entendu du bruit n'a pu emporter qu'un manteau et une épinglette en diamants qui se sont trouvés à sa portée. On a fait appeler de suite un médecin, et on espère sauver le blessé.

Opelousas, 28 Avril.

Le juge Ballard préside actuellement le Cour de District à St. Martinville, et sera ici le mois prochain. La réception cordiale qu'on lui a faite dans les paroisses Ste-Marie et St. Martin, comme candidat à la place de Représentant au Congrès, a été fort encourageante pour lui. Les habitants de la paroisse Lafayette, ainsi que nos propres concitoyens pourront alors juger eux-mêmes de ses capacités et des titres qu'il peut avoir à cette place distinguée.

Mr. Arnaud Beauvais, l'un des candidats à la place de Gouverneur, nous a également rendu une petite visite la semaine dernière. Il ne s'est arrêté que pendant une nuit.

Nous attendons également la visite de Mr. Roman. Sa chance, à en juger par l'expression non-équivoque de l'opinion générale, paraît être très belle. Il y a peu de doute qu'il ne réunisse plus de voix qu'aucun des autres candidats, sinon une forte majorité.

Gen. des Opelousas.

EXTRAITUR.

ANGLAETERRE.

London, 28 Mars.

M. Hunt a présenté hier au lord Maire une requête signée par un grand nombre d'individus de la classe des bourgeois; en voici la teneur: "Au lord Maire.

Nous, soussignés, bourgeois de la ville de Londres, respectons votre sagesse, et nous vous le prions de nous assister, et à sa convenance, une assemblée publique, à l'effet de prendre en considération la dette alarmante qui se fait sentir dans toutes les classes de la communauté, et de prendre telles mesures que peuvent mettre un terme au progrès de ce mal.

Le lord Maire ayant lu la requête, dit qu'aussitôt après la semaine suivante il ferait un jour pour la réunion des habitants; mais qu'il devait confesser que la nécessité de s'occuper actuellement des moyens de remédier à la détresse publique ne lui semblait pas de tout si pressante.

London, 27 Mars.

Le paquebot à vapeur Meteor, de S. M. B., est arrivé à Falmouth, venant de la Méditerranée, dont il a apporté les dates qui suivent et qu'on trouvera extraordinaires fraîches: de Corfou du 3 courant, de Malte du 7, de Gibraltar du 16, et de Cadix du 18. C'est la première tentative faite par la direction de la poste pour établir par le moyen des bateaux à vapeur des communications avec les possessions anglaises de la Méditerranée, et elle a complètement réussi. Le bateau à vapeur a fait en trois semaines le voyage d'aller et revenir, qui est d'ordinaire, de six à huit semaines; il faut ajouter qu'il a été contrarié par deux fortes brises, et qu'il a été obligé de toucher à Cadix pour prendre du charbon, où n'en n'ayant pas trouvé il s'est vu forcé après 40 heures de délai, de s'approvisionner de racines d'oliviers dont il a servi au lieu de charbon. Le capitaine pense que la longueur de ce voyage peut être estimée, terme moyen, à quinze jours au plus. Le commerce a été très satisfait du succès de cette expérience, et on suppose que le gouvernement adoptera à l'avenir ce moyen de communication. On a reçu à Gibraltar de très mauvais tems. L'agent de Lloyd écrit que le 12 Février on a éprouvé des ouragans violents, qui ont fait échouer sur la côte plusieurs navires; la même chose a eu lieu à Alger.

PORTUGAL.

Libonne 13 Mars.

Il serait difficile de vous donner une idée de l'indignation à laquelle se sont livrés beaucoup de personnes en apprenant la suppression de lord Aberdeen, "que la nation des Portugais a défendue la cause de Miguel." Il fait est que la masse des Portugais désire la paix et la tranquillité, mais ne veut pas de Miguel. On a annoncé au public la vente des biens de quelques exilés. On a aussi annoncé comme devant être vendus, à titre de prises légalement condamnées, les navires marchands anglais The Briton et the Vine, et le navire américain Gleaner. (C) Que dira de cela notre président Jackson, lui qui a été si prompt à reconnaître l'autorité souveraine de fudo du Portugal?

Un brick de guerre, le Don Sebastien, arrivé des Açores depuis deux jours, apporte la nouvelle de l'arrivée du général Saldanha à Torres, et celle de la fuite d'un maréchal de St. Michel à Agra, avec environ vingt officiers et soldats.

FRANCE. CHAMBRE DES PAIRS.

C'est définitivement Mr. le Chancelier qui a formé la commission de la Chambre des Pairs pour l'adresse en réponse au discours du trône; il n'y a pas eu de scrutin; il n'a pas même été demandé. Voici cette commission: Messrs. Lainé, Latour-Maubourg, Talara, Lally-Tollendal, Simon, Barbé-Marbois et Doudeauville. Elle a été agréée d'avance par la majorité de la chambre.

On croit que c'est M. Simon qui sera chargé du rapport.

Tous les nobles Pairs s'accordent à dire que l'adresse ne prendra aucun engagement et que si elle ne manifeste pas une opinion prononcée contre le ministère de Mr. de Polignac, il n'y aura aucune phrase qui puisse être considérée comme une adhésion.

C'est à cette seule condition qu'elle sera votée, il n'y aura pas même de discussion si elle est convenablement rédigée; s'il en était autrement, l'opposition qui est très nombreuse, proposerait d'insérer une phrase de désapprobation en réponse à la dernière partie du discours.

Le choix de Mr. le Chancelier est tout entier porté, sans exception de Mr. de Lally, dans les opinions modérées de la chambre; Mr. de Talara est, dit-on, lui-même très porté pour le parti modéré, et votera avec l'opposition sage et constitutionnelle.

Il y a eu à la chambre des Pairs un accord fort remarquable sur la nomination des trois premiers secrétaires. Mr. le comte de Baillié, qui appartient, dit-on, par ses opinions, au système du dernier ministère, a obtenu plus de 100 voix sur 198; Mr. le marquis de la Placé a eu également une forte majorité. Tous deux étaient portés sur trois listes entre lesquelles les bulletins se partageaient.

Mr. le vicomte d'Ambray, n'a obtenu que peu de voix au-dessus de la majorité. Il paraît qu'indépendamment de ses amis personnels, il a dû beaucoup de suffrages au souvenir de Mr. le Chancelier d'Ambray son père.

Aucun des autres candidats n'ayant obtenu de majorité, un scrutin a eu lieu entre Mr. le maréchal Maison et Mr. le comte de Carman; le premier ayant obtenu 106 voix, l'a opposé sur son concurrent, qui n'en a eu que 88. Mr. Carman était porté par la réaction d'Ulysse.

Le résultat est d'un succès favorable.

Le choix de la commission des pétitions n'est pas moins. Les opinions constitutionnelles y réunissent une grande majorité. Il en est de même, sans aucun doute de la commission chargée de la rédaction de l'adresse. Des noms comme ceux de Messrs. Lainé, Simon, Marbois, Doudeauville, ne peuvent qu'inspirer une entière confiance. On suppose même qu'il pourra y avoir unanimité parmi les membres de la commission. On n'a pas oublié que Mr. Latour-Maubourg faisait partie, comme Mr. Lainé et Mr. Simon, du ministère de du de Richelieu. Il est difficile de croire qu'il ne partage pas les opinions de ses collègues. (Constitutionnel.)

COUR D'ASSISES DE LA SEINE-INFERIEURE.

Audience du 16 Fév. 1830.

L'affaire de la fille Veille, dite Fanchette, avait attiré un nombreux auditoire; de neuf heures et demie du matin la foule se pressait aux portes du palais.

Sur l'interpellation de M. le président le jeune homme déclara se nommer Henri D... être âgé de 19 ans, commis chez le sieur Quesnel Simon, marchand à Rouen. Ses co-accusés sont la fille Janna Valley, âgée de 20 ans, emilleuse, et la fille Veille, dite Fanchette, âgée de 45 ans, rentière et logeuse.

Henri D... paraît fort affligé; son extérieur annonce un jeune homme timide. La mise de Janna Valley n'a rien de remarquable; c'est une petite femme dont les traits sont grossiers et communs, et la voix rauque. Quant à Fanchette, sa parole est très recherchée; large bonnet de tulle garni de fleurs; manteau jeté sur ses épaules, laissant apercevoir un corsage élégant; bonnet négligemment autour du cou; des gants blancs, et le mouchoir de batiste à la main. Elle parle fort bas.

Voici le précis de l'acte d'accusation: Le jeune Henri D... était employé comme commis chez le sieur Quesnel Simon; il y était logé, nourri, et y recevait des gratifications. Vers le mois de Mai 1829, il fit la connaissance de la fille Valley; elle demeurait chez Fanchette. Les facultés pécuniaires de ce jeune homme étaient loin de répondre à ses dépenses dans cette maison de débauche; alors, pour y subvenir, il déroba chez son maître quatre pièces et demie de calicot de chacune 36 à 27 aunes, plusieurs coupes d'indiennes, de guingamp, de mérinos, quinze robes de femmes, deux tabliers, sept chales; tous ces objets ont été remis à la fille Janna Valley et à la fille Fanchette. Ces deux accusées n'ont pu ignorer que les marchandises provenaient de vol; elles avaient que Henri D... était commis chez un marchand, et au lieu de s'opposer à ces soustractions, elles l'excitèrent à en commettre de nouvelles. L'accusé Henri D... convient de tous les faits, et soutient qu'il n'est devenu coupable que parce qu'il a été engagé par les conseils de ses deux co-accusées; ces deux dernières prétendent qu'elles ont entièrement ignoré que les objets provenaient de vol lorsqu'elles les ont reçus.

Le premier témoin est le sieur Quesnel Simon. Il dépose que son commis était un jeune homme rempli de zèle et de bonne volonté; que sa conduite était exemplaire; qu'il appartenait à une très bonne famille; qu'il est parent d'un marchand de France; que ce malheureux ne s'est perdu qu'après avoir fait connaissance des filles Valley et Fanchette; aussitôt après son arrestation, le jeune homme lui a dit qu'il

avait tenu note des objets qu'il avait pris, et qu'il avait l'intention de les payer. Les trois autres témoins à charge sont trois anciennes pensionnaires de Fanchette. Elles déposent qu'elles ont vu le jeune Henri apporter des chales, des robes, du calicot et autres marchandises chez la fille Valley. Fanchette a demandé un chile et une robe pour elle, ils lui ont été apportés. Elle a fait des rideaux avec le calicot.

Les filles Fanchette et Valley soutiennent qu'elles ignorent que les objets furent volés. Henri D... répond qu'elles devraient bien s'en douter, puisque la fille Valley l'avait menacé de venir faire quelque chose chez son marchand, et de le dénoncer s'il ne consentait pas à voler avec elle.

M. le président: Oui, Henri était un bon garçon dont on voulait tirer parti.

Les témoins à décharge, au nombre desquels on voit figurer quelques mères abbesse, déposent que la fille Fanchette n'a dit qu'elle avait acheté ou échangé de la fille Valley les objets qu'elle en a reçus.

M. l'avocat général développe et soutient avec force l'accusation.

M. Scelles Granville, défenseur du jeune Henri, fait voir combien la conduite des filles Valley et Fanchette a été perdue envers son client; elles l'ont attiré chez elles, et lui ont donné les conseils les plus vicieux. Subjugué par la passion la plus violente, ce jeune homme n'a pu résister à leurs sollicitations; Henri a été condamné par une force morale à laquelle il n'a pu résister, il a agi malgré lui, il était privé de sa raison, il était aveuglé par l'amour; dès lors, il n'y a pas eu de discernement de sa part; il n'y a pas eu de crime.

M. Justin, défenseur de Valley, s'attache à démontrer que cette fille, placée sous l'influence de Fanchette, n'a été que l'instrument dont cette femme astucieuse s'est servie pour s'emparer de tout ce qu'appartient Henri dans cette pernicieuse maison. L'avocat insiste sur l'immoralité de la fille Veille, seule coupable dans cette affaire, puisque'elle seule devait profiter du produit des vols.

Mme. Dupuy, avocat de la fille Veille, soutient que Fanchette, sa trop célèbre cliente, n'a pas en ce moment à rendre compte devant le Cour de sa conduite particulière et morale, mais bien des faits critiques qui lui sont imputés. "On a dit, répète-t-elle avec talent le danger qu'offraient aux jeunes gens et à la société en général, ces leçons impurs que la morale proscriit à jamais, et que la raison et la sagesse doivent faire fuir avec horreur; mais il est dans un état des mœurs et des calamités qu'on ne peut décrire, et qu'il faut malgré soi supporter. Il n'y a pas eu en France la loterie royale, source de ruine et de malheurs publics? N'avons-nous pas les missionnaires et les jésuites? Tous ces fléaux sont tolérés; ce sont des plaies qu'on ne peut cicatriser."

Henri D... a été déclaré coupable de vols, et les filles Valley et Veille, dite Fanchette, de complicité pour avoir excité avec menaces le jeune Henri à commettre les vols, et pour avoir reçu les objets volés.

THEATRE D'ORLEANS.

C'EST l'avec la plus vive douleur que l'administrateur a vu les troubles qui ont eu lieu au spectacle dans les dernières représentations; mais en même tems, c'est avec la plus grande confiance qu'elle s'adresse aujourd'hui à un public toujours juste et digne appréciateur des efforts de son nombre qu'elle a faits et qu'elle ne cesse de faire pour contribuer à ses plaisirs. Mr. Davis prévoyant la fin des engagements fit partir son fils pour France au mois de Novembre dernier, avec l'ordre positif de faire un choix de sujets à talents, pour remplacer ceux de ses artistes dont l'engagement devait expirer à l'époque actuelle et qui avaient témoigné à divers reprises le désir de revoir leur patrie.

Depuis le 25 du mois d'Avril, les anciens engagements sont terminés, l'administration avait promis de donner un bénéfice en faveur de l'hospice des orphelins et quelques représentations au bénéfice de tel ou tel acteur. Pour remplir cette promesse, elle a dû employer les artistes engagés, et ceux restants dans le pays. Plusieurs personnes mal instruites se sont persuadées que l'on substituait à des artistes justement regrettés, d'autres qui n'ont jamais eu la prétention de jouer aucun rôle de l'emploi des premiers qui n'en ont jamais abordé un seul, et qui ne sont nullement engagés pour cela; et on les a rendus victimes de leur bonne volonté dans ces derniers moments, par la seule raison qu'on leur a supposé une intention qu'ils n'avaient pas; la preuve c'est que depuis deux ou trois ans ils n'avaient éprouvé aucun dégoût dans leur emploi ordinaire dont ils ne sont point sortis et dont l'administration ne les fera jamais sortir. De plus, on a fait parler quelques acteurs et même le Directeur auquel on a attribué des propos contre un artiste appartenant à l'orchestre; propos qu'il n'a jamais tenus et qu'il désavoue hautement; ces propos supposés, passant de bouche en bouche ont encore été envenimés, et l'on a vu quel en a été le résultat. Maintenant que doit faire l'administration? peut-elle se permettre de remplir ses engagements envers l'hospice des orphelins et plusieurs de ses artistes? faudra-t-il que soixante personnes attachées au théâtre et qui n'ont pas d'autres moyens d'existence, soient frustrées de leurs appointements si le théâtre demeure fermé? oui, sans doute, toutes ces considérations doivent disparaître si la tranquillité publique est menacée; mais comme dans toutes les affaires il ne s'agit que de s'entendre, l'administration espère que le public lui permettra de tenir toutes ses promesses, et qu'à présent que la calme doit avoir succédé à l'orage, le spectacle ne sera plus troublé comme par le passé.

6 mai-1f.

Un grand nombre d'électeurs ont résolu de soutenir Mr. A. BEAUVAIS comme candidat à la place de Gouverneur à l'élection prochaine. Un grand nombre de votants soutiendront Mr. A. B. comme candidat à la place de Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, à l'élection prochaine.

Un grand nombre d'électeurs proposent de voter pour Mr. ANTONIO MACHOS comme sénateur pour le 2d. district sénatorial aux élections de Juillet.

MARINE.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Navire Wm. Brown, Taylor, Liverpool, 8 Story. Brick Orthis, Peterson, St. Jean de Porto Rico. J. Clark. Brick Carrier, Power, Boston. J. A. Merle et Co. Goel. Lafayette, David, Attakapas, Capitaine Goel Esperanza, Vudaliqueta, Havana. J. W. Zacharie et Co. Bateau Nelson, Brown, Brassoria. J. W. Breedlove.

Arrivés.

Bateau à vapeur Geo. Washington, Holten, de Louisville, avec un chargement de tabac, coton, whiskey, farine, &c. à Foster and Blutton; et autres-26 passagers. Bateau à vapeur Opelousas, Sheridan, des Opelousas, avec 17 balles coton à Toleiano; et Gaillard, 146 do, etc. à Flaculé à Courcelle; et autres-14 passagers. Bateau à vapeur Cincinnati, Maddon, de l'Etat de Fabre et de Monroe, avec un chargement de coton, poisson, à A. Fish et ses, et autres-6 passagers. Bateau à vapeur Hudson, Ana, Louisville, avec 133 balles coton, tabac, jambon, et whiskey à divers-45 passagers. 4 Châles du Tennessee avec 1300 balles coton à divers.

THEATRE D'ORLEANS.

MR. ARISTIPPE.

Le public est respectueusement informé que l'administration vient de prendre des arrangements avec Mmes. CELESTE et CONSTANCE, pour deux représentations seulement avant leur départ pour Londres; au comédien, Piquet, 7 Mars, au bénéfice de Mr. Pichon, la première représentation de Mmes. CELESTE et CONSTANCE auxquelles s'adjoindront Mmes. A. et E. Ravenot. L'opéra commencera par ELIZABETH D'ANGLETERRE. Tragedie nouvelle en 5 actes, par Mr. ARISTIPPE, représentée pour la première fois à Paris le 6 Décembre dernier.

Mr. Aristippe.

Je sera le soir du 6 DE NOVEMBRE, immédiatement après, un grand pas de deux par Mmes. CELESTE et CONSTANCE; 2o grand pas de deux par Mmes. A. et E. Ravenot.

Suivi de.

TONY, ou 3 ANNEES EN 3 HEURES.

Vaudrille en 2 actes. A la fin du spectacle, Grand pas de quatre par Mmes. CELESTE, CONSTANCE, A. Ravenot et E. Ravenot.

Toile d'Allemagne.

200 pièces Flautes; 600 do. Bouteilles; 250 do. Bretagne, ayant droit au drawback à l'import par W. & J. MONTGOMERY, 6 - 1 - 1. No. 45, rue de la Commune.

AVIS—Une Dame pouvant fournir de bonnes recommandations, desirerait trouver à s'employer dans une famille respectable qui s'abonnerait de cette ville durant l'été, en qualité de femme de chambre ou gardienne d'enfants. S'adresser au bureau de cette feuille. 6 mai-3

CHEVAL EPAVE.

Il a été conduit à l'écurie du sousigné, un cheval ahan, front blanc, les deux pieds de derrière blancs, le pied de derrière du côté du mollet malade.

Le propriétaire est invité à venir le réclamer en payant les frais, ou autrement il sera vendu samedi prochain, 8 du courant, à midi, au lieu ordinaire de ses ventes par P. A. Guiffroy, 6 Mai-3

VENTE PAR LE MARSHAL.

Thomas Loney contre W. McCullen. EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Prival, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, lundi 15 Mai courant, à midi, à la bourse, d'abord, un CHEVAL et un DRAY, No. 310, mis dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY, Marshal.

Elijah Crocker contre Dr. J. Debow.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. J. Bernadine, juge conseiller de la cour de Cité, j'exposerai en vente, vendredi 4 Juin prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, une MAISON construite en bois, No. 92, située dans la rue Girod, entre les rues des Magasins et du Camp, mesurant 46 pieds plus ou moins de face, sur 80 de profondeur, saisie dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY, Marshal.

POUR LA VERA-CRUZ.

La goëlette paquebot NIMBLE, capitaine H. Martin, fine voilière, douille et chevre en cuivre (paquebot régulier) ayant la moitié de son chargement prêt et allant à bord, partira positivement pour le dit port Bimanoche 9 Mai, pour le reste de son chargement on s'adresse, ayant de superbes emménagements à s'adresser à bord vis-à-vis la rue Conti, ou à 4 mai-6 SIMON CUCULLU.

AVIS—Toutes les personnes qui pourraient avoir des réclamations à exercer contre la succession d'Adèle Mowl f. c. l. sont invitées à se faire connaître aux exécuteurs testamentaires ou à leur avoué Mr. A. W. Pichon, rue de Chartres, No. 145, et à leur présenter, d'ici à quinze jours, une note du montant de leurs créances et des titres sur lesquels elles sont fondées et ceux qui peuvent devoir à la dite succession, sont également invités à payer leur compte auxdits exécuteurs.

FIFI POMPONNEAU & E. BAJOLLIERE.

5 mai-3. Exécuteurs testamentaires.

Le soussigné ayant vendu son établissement connu sous le nom de Café du Commerce, prévient toutes les personnes qui pourraient avoir des réclamations à lui faire, qu'elles doivent s'adresser à Mr. Vidal qui s'est mis en son lieu et place. 5 mai-2. CESAR LEBRAUD.

BILLIARD-FABRIQUE pour mise à lot price.

Apply to No. 121 St. Peter street, between 1 and 12 o'clock A. M. Ap 29.

VENTES A L'ENCHERE.

PAR F. DUILLET.

Il sera vendu à l'encan, le 11 mai courant, à 11 heures du matin, sur les lieux mêmes, l'établissement connu sous le nom de Café du Commerce, situé rue St. Louis, maison de Mr. Girod. Cet établissement composé de deux salles, dont une est sou-louée présentement, possède 2 grands comptoirs, 2 glaces françaises, etc., etc., et en général tous les meubles et ustensiles qui lui sont nécessaires, ainsi qu'un grand assortiment de liquors de toute espèce; il est bien achalandé et peut-être tenu à peu de frais. Les personnes qui désireraient avoir de plus amples renseignements pourrnt s'adresser dans l'établissement même, à Mr. Petit qui leur donnera connaissance de l'incantation. Conditions de la vente.—Un tiers comptant, un tiers à 60 jours et un tiers à 4 mois, en billets portant leur encaissement à satisfaction du vendeur. 6 Mai-8f.

PAR F. DUILLET.

Il sera vendu à l'encan, Samedi 8 Mai courant, à midi, à la bourse Hewlett, UN DEMI-TERRAIN appartenant à la succession de feu Noël Carrière, mesurant trente un pieds français de face, sur 190 de profondeur, située rue Bienville, entre celles Bourgogne et des Emparés, appartenant d'un côté à la propriété de J. Poydras et de l'autre à celle de Townsend, conformément au plan dressé par Jh. Pille, voyer de la ville, et qui sera exhibé au moment de la vente. Conditions: un tiers comptant, un tiers à six mois et le reste à six mois, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. 5 mai-8f.

PAR J. T. BAUDOU.

Le Jeudi 6 du courant, par 10 heures du jour, il sera procédé à la vente de la collection de la vente d'un assortiment de livres, terres, horlogerie, batiste française, et autres articles de fantaisie. Les personnes qui ont déjà acheté à la première vente, sont invitées à venir se trouver sur les lieux à 10 heures précises le jour de la vente, pour connaître les conditions avantageuses que leur offre cette vente. 5 mai-8f.

PAR F. MOUSY.

Jeudi, 13 du courant, il sera vendu à la Bourse Hewlett, à midi prochain.

DEUX MAISONS faisant enseigne de des rues Dauphine et Toulouse. Ces deux édifices sont construits en briques; on vendra séparément les dimensions des terres seront annoncées au moment de la vente; les personnes désirant acheter, sont priées d'aller visiter les propriétés. Conditions.—Un tiers comptant, un tiers le 1er Mai 1831, un tiers au 1er Février 1832, en billets endossés, &c. 4 mai-8f.

PAR T. MOUSY.

Il sera vendu le Samedi 8 de Mai prochain, à 10 heures, par ordre des syndics de Thomas Spencer, un magasin où se trouve occupé par lui, rue de Chartres, entre Bienville et Conti, le fonds de marchandises sèches abandonné par lui, dit insolvable à ses créanciers.—Conditions Comptant.

AUJOURD'HUI.

LOTTERIE DE L'EGLISE EVANGELIQUE FRANÇAISE—Classe N. 6.

Le tirage aura lieu Jeudi, 6 Mai 1830.

D. MALCOLM, Curm. Maire.

Table of lottery results showing lot numbers and amounts. 1 LOT de \$6000 EST \$3000. 1 " " 2500 " 2500. 1 " " 1500 " 1500. 1 " " 1200 " 1200. 1 " " 1000 " 1000. 1 " " 826 " 826. 6 " " 450 " 2700. 6 " " 300 " 1800. 6 " " 150 " 900. 138 " " 25 " 3450. 138 " " 15 " 2070. 552 " " 4 " 4416. 6072 " " 4 " 24288.

6024 Lots se montant à \$52,650.

PRIX DES BILLETS.

Billets entiers \$4; Moitié, \$2; Quarts, \$1. 25 Livrets de 4 billets entiers \$26, garantis devoir gagner au moins \$16—Livrets de moitié et de quarts en proportion. S'adresser au Bureau du Directeur, rue de Chartres, No. 54. 6 mai Rue de Chartres, No. 56.

LOTTERIE DE L'EGLISE CATHOLIQUE DE Bâton-Rouge.

NEUVIEME CLASSE DE 1830.

Le Tirage aura lieu positivement le Samedi 8 de Mai 1830, à 5 heures du soir.

PROSPECTUS.

Table of lottery prospectus showing lot numbers and amounts. 1 Lot de \$18000 est \$12000. 1 " " 4000 " 4000. 1 " " 1200 " 1200. 1 " " 200 " 200. 1 " " 800 " 800. 1 " " 684 " 684. 6 " " 600 " 3600. 6 " " 400 " 2400. 6 " " 200 " 1200. 156 " " 45 " 7020. 156 " " 20 " 3120. 624 " " 8 " 499. 7800 " " 4 " 31200.

8754 Lots Prix des Billets.

Entiers \$4—demi et quarts en proportion. Livrets de dix billets (garantis ne pas tirer moins \$16) \$40. On pourra se procurer des billets au bureau du Directeur, rue Bienville, No. 41 près l'encoignure de la rue de Chartres.

GUILLAUME à l'honneur de prévenir le public, que les bains de l'Hôtel de la Marine sont en grande activité; il n'a rien négligé pour que les personnes qui désirent être servies avec promptitude n'aient rien à souhaiter tant pour l'exactitude que pour la propreté.

On trouvera aussi dans cet établissement des consommations de santé, des baignoires rafraichissantes et une table variée pour les personnes qui voudront déjeuner en sortant du bain, en prenant le gargarix dix minutes d'avance.—Le prix des bains est de 4 escalins. 4 mai-9f.